



Qui contacter ?

Mairie de SAINT-PAUL-DE-VERN : **05 65 38 24 09**
 Numéros d'appel d'urgence : **18 / 112** (depuis les mobiles)
 Gendarmerie : **17**
 SAMU : **15**

SITES INTERNET

Pour des informations générales :
www.georisques.gouv.fr
www.lot.gouv.fr

Pour des renseignements sur la météo :
www.meteofrance.fr

Pour des renseignements sur les crues :
www.vigicrues.gouv.fr
[www.suricatnat.fr \(participatif\)](http://www.suricatnat.fr (participatif))

RADIOS

RFM : 90.7 Mhz
France Culture : 96.4 Mhz
France Musique : 99.4 Mhz
France Inter : 94.6 Mhz (Malvy)
 87.6 Mhz (Le Bourg)
 92.7 Mhz (Le Bourg)
 106.4 Mhz (Le Bourg)

EAU Six litres par personne en petites bouteilles	OUTILS DE BASE Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...
NOURRITURE DE SECOURS consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.	LAMPE DE POCHE avec deux jeux de piles de recharge ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)
BOUGIES avec allumettes ou briquet	RADIO avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle
TROUSSE MÉDICALE de premiers soins : bandeslettes, alcool, sparadrapp, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours	UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite
UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route	VOS PAPIERS D'IDENTITÉ ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité
UN TÉLÉPHONE PORTABLE avec batterie chargée	ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT

A emporter en cas d'évacuation:

Document à conserver de manière à pouvoir le retrouver rapidement en cas d'urgence

D.I.C.R.I.M

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



aval
d'un barrage



chute abondante
de neige



inondation rapide



feux de forêt



RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

**COMMENT
REAGIR FACE
AUX RISQUES
MAJEURS ?**

Le mot du Maire

« L'article L 125-2 du Code de l'Environnement stipule que : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** qui :

- Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
 - Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est donnée à la population,
 - Précise pour chacun des risques les conseils de comportement et les mesures à prendre.

*En parallèle, la commune élabore un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, outil de gestion de crise destiné à mettre en place, préalablement, une organisation fonctionnelle et réactive des moyens permettant de faire face aux accidents et sinistres d'origine naturelle ou technologique, ayant des incidences sur la population et le territoire communal. Son but est de limiter les actions improvisées en cas de crise.*

Le PCS prépare une réponse de proximité sous la responsabilité du Maire, dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile : un accompagnement et soutien aux populations ainsi qu'un appui aux services de secours.

La mise en place de cet outil nécessite l'engagement de tous, et la commune doit mobiliser l'ensemble de ses ressources matérielles et humaines, préalablement recensées.

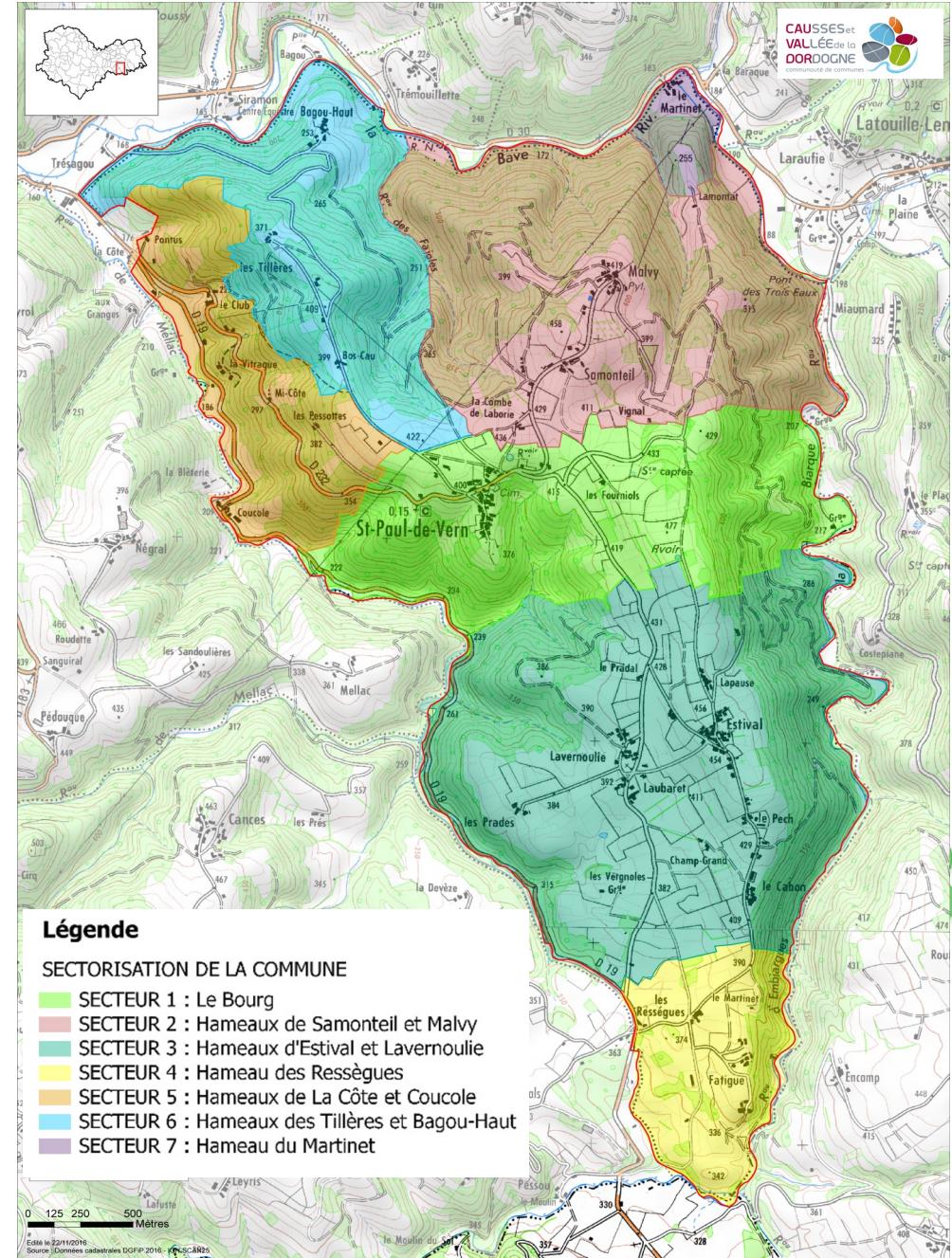
L'objectif du plan est d'aider la commune à faire face aux différentes situations auxquelles elle pourrait être confrontée.

Ce DICRIM vous en dira plus sur les « **risques majeurs** » qui peuvent concer-
ner notre commune de SAINT-PAUL-DE-VERN et sur les premiers réflexes à avoir en
cas de survenance de l'un d'entre eux.

Bonne lecture et merci pour votre implication ! »

Patrick Bayle.

Sectorisation de la commune - RDQ



Les cartes de chaque secteur et la liste de vos Relais De Quartier sont consultables à la Mairie.



Tempêtes - Orages - Vents violents

Ces événements peuvent se traduire par:

des **vents très forts**, des **pluies abondantes** pouvant provoquer des dégâts importants (inondations, coulées de boue, glissements de terrain), **des chutes d'éléments de construction et d'installations de chantiers** provisoires (grues, échafaudages...), **des chutes d'arbres et de branches** qui peuvent rendre les chaussées impraticables et mettre en péril des immeubles ou d'autres infrastructures, **la détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication**.

Il existe 3 niveaux de vigilance météorologique : jaune, orange et rouge.

En vigilance orange, La commune de SAINT-PAUL-DE-VERN prend les mesures suivantes :

- Information par affichage municipal et par les relais de quartier

Les bons réflexes:

- Limitez vos déplacements.
- Rangez ou fixez les éléments exposés aux vents.
- N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

AVANT :

Consulter les cartes de vigilance météorologique

en cas ... de tempête



1 Rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés.

2 Evitez les comportements à risques : restez chez vous et fermez les volets.

3 Tenez-vous informé(e).

METEO FRANCE CONSIDERE "DANGEREUX" UN VENT DE 100 km/h EN RAFALE !

Relais De Quartier (ou RDQ)

Le **Relai de Quartier** est un **citoyen bénévole** chargé d'informer la population, en cas de risque majeur, par du **porte à porte**.

Lors de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune de SAINT-PAUL-DE-VERN a été divisée en **7 QUARTIERS ou SECTEURS**.

Pour chaque zone qui compte plusieurs rues ou lieux-dits, au moins 2 personnes bénévoles se sont engagées pour apporter leur aide lors du déclenchement du PCS, ce sont les **Relais De Quartier (RDQ)**.



⇒ Carte du zonage : dernière page du [DICRIM](#)

⇒ Cartes/listes des Relais de Quartier: en [MAIRIE](#)

Liste des risques exposés dans le DICRIM



Inondation



Aléas climatiques



Rupture de barrage



Canicule
Neige
Grand froid
Tempêtes/orages

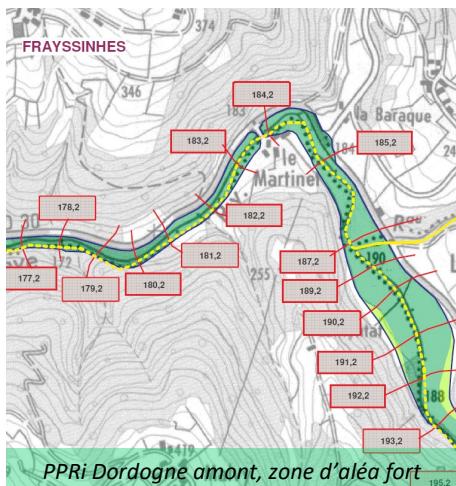


Inondation

La commune de **SAINT-PAUL-DE-VERN** est couverte par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) depuis le 29 décembre 2006. Elle peut en effet être touchée par les crues de la **BAVE**.

La crue de référence de la Dordogne est celle du **18 décembre 1952 (6.30 à Souillac)**.

Le principal enjeu exposé est le hameau du Martinet.



En cas d'alerte ou de prévision d'un risque de crue, la commune prend les mesures suivantes :

- **Alerte de la population soumise au risque par la mairie**
- **Evacuation si nécessaire de la population exposée et prise en charge par la mairie**

Les bons réflexes:



Fermez les portes,
les aérations



Montez immédiatement
à pied dans les étages



Coupez l'électricité
et le gaz



Ecoutez la radio pour connaître
les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à
l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne prenez pas votre voiture ;
ne forcez pas les interdictions

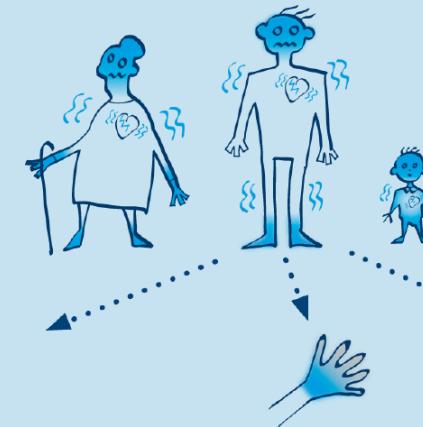


Ne téléphonez pas : libérez les
lignes pour les secours

VAGUE DE TRÈS GRAND FROID • COMPRENDRE & AGIR



Attention vague de très grand froid



Le très grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.

Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.

Je reste chez moi autant que possible en m'étant organisé à l'avance



- J'ai prévu de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).
- Je chauffe sans surchauffer, j'ai vérifié le bon état de marche de mon installation de chauffage, je ne bouche pas les aérations, et j'aère mon logement une fois par jour.
- J'ai tous les médicaments nécessaires en cas de besoin, et particulièrement si je suis un traitement régulier.
- Je donne de mes nouvelles à mes proches, et je contacte ceux qui sont seuls. Et si je suis isolé ou malade, je me fais connaître auprès de ma mairie.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- J'évite de sortir les bébés, même bien protégés.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.
- Je ne fais pas d'efforts physiques, comme porter des objets lourds...
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.

Si je dois absolument sortir, je suis prudent et je pense aux autres



Si je dois absolument utiliser ma voiture



- Je vérifie le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein d'essence.
- Je prépare des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude.
- Avant chaque déplacement, je me renseigne sur la météo et sur l'état des routes.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le « 115 »



Chutes de neige - Verglas

Les intempéries hivernales peuvent se caractériser par de fortes chutes de neige ou/et des périodes de grands froids. L'enneigement et le verglas rendent les **conditions de circulation particulièrement difficiles**. Les **services départementaux** salent et déneigent en priorité les routes départementales **D19 et D232**.

En cas de situation d'enneigement exceptionnel très difficile et durable, la commune de SAINT-PAUL-DE-VERN prend les mesures suivantes :

- Dégagement des voies prioritaires
- Prise de contact avec les personnes sensibles ou isolées via les relais de quartier.



Le déneigement est l'affaire de tous ! Que vous soyez locataire, propriétaire ou commerçant, vous devez dégager le verglas et la neige des trottoirs et voies devant chez vous. En cas d'accident vous pouvez être tenu pour responsable.



Grand froid

Le plan Départemental Grand Froid (déclenché par la préfecture) prévoit 3 niveaux :

Niveau 1 	Températures Positives Jour → Entre -5 et -10°C Nuit → Entre -5 et -10°C
Niveau 2 	Jour → Négatives Nuit → Entre -10 et -18°C
Niveau 3 	Jour → Négatives Nuit → < à -18°C

La commune de SAINT-PAUL-DE-VERN prend des mesures à partir du niveau 3 :

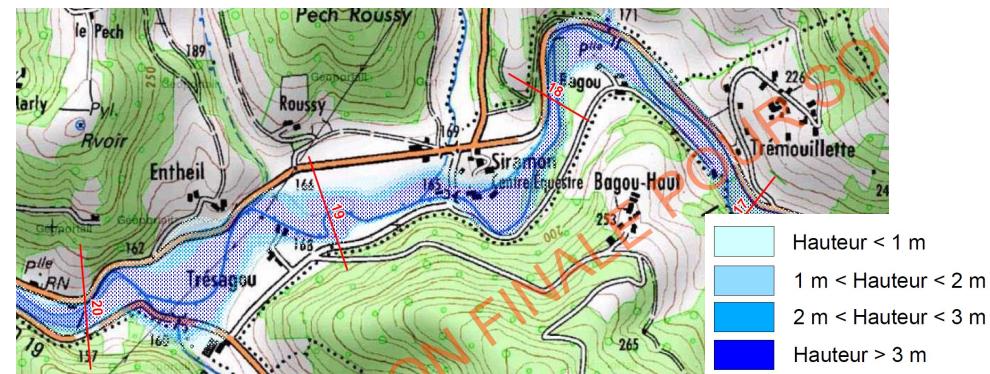
- Information par affichage municipal et relais de quartier
- Prise de contact avec les personnes sensibles ou isolées via les relais de quartier.



Rupture de barrage

La commune de **SAINT-PAUL-DE-VERN** est soumise au risque de rupture du **barrage du Lac du Tolerme**, situé sur la commune de Sénaillac-Latronquière. Le barrage du lac du Tolerme retient les eaux du **ruisseau du Tolerme** en rive gauche de la Dordogne.

Le risque de rupture brusque et imprévue est extrêmement faible, mais en cas de rupture partielle ou totale, il se produirait une onde de submersion très destructrice dont les caractéristiques ont été étudiées par le gestionnaire:

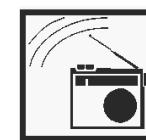


En cas de pré-alerte ou d'alerte rupture du barrage du lac du Tolerme, la commune, avisée par le préfet ou le gestionnaire, prend les mesures suivantes :

- **Alerte et évacuation de la population soumise au risque (remontée du champ au sud vers Lamontat)**
- **Préparation des lieux d'accueil et d'hébergement**

Temps d'arrivée de l'onde: 31 minutes après rupture du barrage

Les bons réflexes:



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne prenez pas votre voiture ; ne forcez pas les interdictions



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours



Canicule

Il existe 4 niveaux de vigilance (plan canicule, ministère de la santé):

«Mobilisation maximale»

NIVEAU 4 Passage en vigilance rouge canicule dans la carte vigilance de Météo France. En cas de canicule exceptionnelle, très intense et durable.

«Alerte canicule»

NIVEAU 3 Déclenché par les préfets lorsque la vigilance météo vire à l'orange. Il faut que la température atteigne les 34°C et qu'elle ne redescende plus en dessous des 20°C la nuit durant 3 jours consécutifs.

«Avertissement chaleur»

NIVEAU 2 Déclenché «en cas de probabilité importante de passage en vigilance orange canicule dans les jours qui suivent».

«Veille saisonnière»

NIVEAU 1 Correspond à la vigilance verte sur la carte de Météo France. La plate-forme téléphonique **0800 06 66 66** est activée.

La commune de SAINT-PAUL-DE-VERN prend des mesures à partir du niveau 3 *:

- Information par affichage municipal
- Mise en place d'une vigie canicule via les élus et les relais de quartier

Les bons réflexes:

- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.
- Buvez fréquemment, même sans soif.
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres.
- Aérez la nuit.
- Limitez vos activités physiques.

A partir du niveau 3*:



- Les personnes âgées sont regroupées dans des pièces fraîches, le personnel veille à leur hydratation.



- Les personnes âgées et handicapées isolées à domicile sont visitées par les communes.

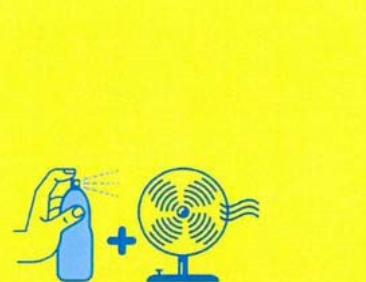


- Des messages de prévention sont diffusés dans les médias locaux.



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



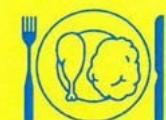
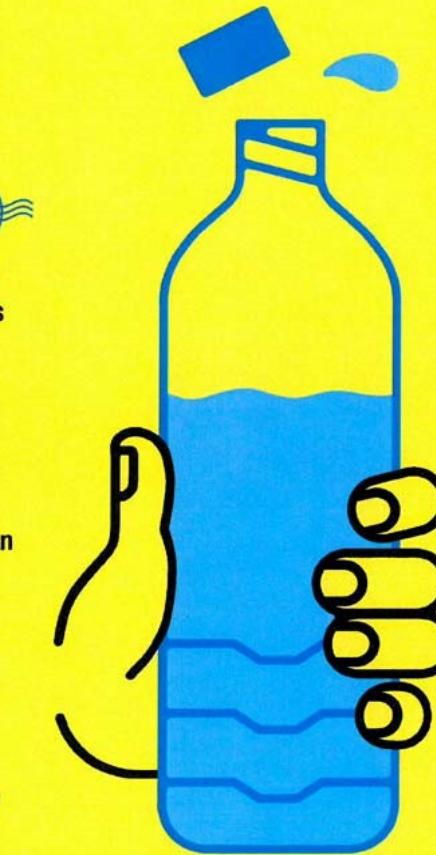
Mouiller son corps et se ventiler



Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour



Donner et prendre des nouvelles de ses proches



Manger en quantité suffisante



Ne pas boire d'alcool



Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr

